



صندوق الضمان المركزي
+٠٣١٤٤٢+ +٠١٠٤٤٠٠٣+ | +١١٥٥٣+
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche- produit

Ligne française destinée au financement de l'acquisition de biens et services français en faveur des PME marocaines.

- **Objet :** Cofinancement avec les banques des projets portant sur l'achat de biens et services français ainsi que des prestations d'étude et de formation en faveur des PME marocaines.
- **Entreprises bénéficiaires :** Les entreprises de droit marocain ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25M€.
- **Programmes finançables :**
 - L'acquisition de biens et services d'origine française
 - L'acquisition de biens et services d'origine marocaine et/ou non-française dans une limite de 30% du montant du crédit
 - Les prestations d'étude et de formation financées par don sont réalisées par des entreprises françaises ou filiales marocaines d'entreprises françaises.
- **Financement des projets :**
 - **Ligne française :**
 - ✓ Entre 100.000 € et 2 M€ sans excéder 60% du financement externe total ;
 - ✓ 3 M€ et 75% du financement externe total pour les projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique.
 - **Crédit bancaire :** reliquat du financement.
- **Conditions de financement :**
 - **Taux d'intérêt :** 2% l'an hors TVA en dirhams pour la part de la ligne française. Le taux du crédit bancaire est librement négociable.
 - **Durée :** 12 ans maximum avec un délai de grâce n'excédant pas 5 ans.
 - **Don** de 19% au maximum peut être associé au prêt pour financer des prestations d'étude et de formation.

- **Modalités :**

- Les dossiers sont transmis au préalable au service économique de l'Ambassade de France qui donne son accord de principe sur les biens et services français financés.
- L'entreprise présente le projet assorti de l'accord de principe à une banque de son choix qui procède à l'évaluation financière et se prononce sur l'octroi du crédit.
- En cas d'acceptation, transmission par la banque d'un dossier de demande de financement à la CCG. Après accord, recueil par la CCG de l'accord définitif du service économique de l'Ambassade de France.
- Formalisation du contrat de prêt par la banque et mise en place du cofinancement.

- **Contact :**

- **Le Service économique de l'Ambassade de France:** rabat@dgtresor.gouv.fr
- **La Caisse Centrale de Garantie (CCG) :** r.bourazza@ccg.ma
- **La banque de votre choix.**